

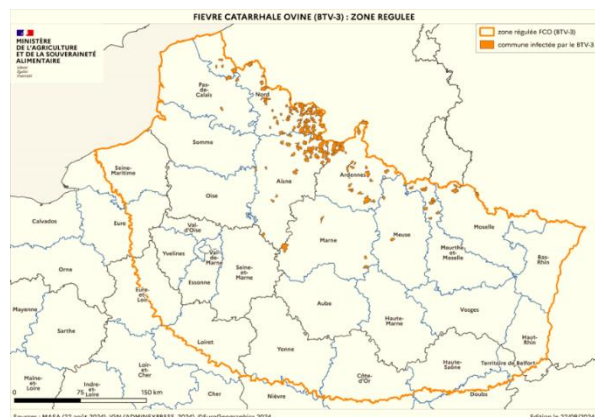


ACTU D'OPALIM

FCO (saison 3) et MHE

Le 5 août dernier, un cas de **FCO sérotype 3** a été détecté pour la première fois en France dans un cheptel ovin du département du Nord, à la frontière belge. Le virus a progressé très rapidement puisqu'au 23 août, ce sont 190 foyers qui étaient recensés dans 10 départements du Nord-Nord Est de la France. Ce sérotype sévit depuis l'an dernier dans les pays frontaliers (Pays-Bas, Belgique et Allemagne) avec une multiplication rapide du nombre de foyers.

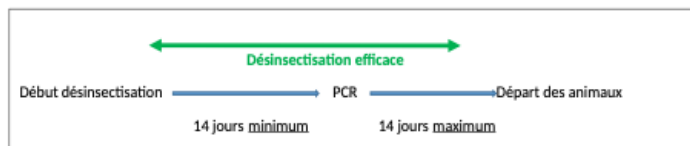
Ce nouveau sérotype exotique affecte préférentiellement les bovins et les ovins qui sont les plus sensibles. Les signes cliniques sont semblables à ceux provoqués par la FCO8 et la MHE, d'où la nécessité de l'intervention d'un vétérinaire dès l'apparition de symptômes évocateurs pour la réalisation de prélèvements. D'après les données néerlandaises, **le sérotype 3 rend malade de très nombreux animaux et engendre de la mortalité, surtout chez les ovins.**



Une zone régulée a été définie dans un rayon de 150 km autour des foyers et évolue au fur et à mesure de la propagation du virus (ci-contre). Dans cette zone ainsi que dans certains départements limitrophes, une **campagne de vaccination volontaire et réalisable par les éleveurs** est lancée avec deux vaccins fournis

gratuitement par l'Etat et sous ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation). La vaccination ne permettra pas d'enrayer l'extension du virus, mais elle a pour objectif de réduire les signes cliniques et la mortalité des animaux atteints. Plus les animaux sont sains (traités) plus ils peuvent être résistants aux agressions.

Les mouvements de bovins, ovins et caprins depuis cette zone vers le reste du territoire national sont restreints : ils doivent faire l'objet d'un traitement de désinsectisation et avoir obtenu un test de dépistage (PCR) négatif selon le protocole ci-contre (la vaccination ne permettant pas de sortir de la zone régulée).



Pour les échanges intra-européens, les mouvements depuis la zone régulée pourront se faire sous cette condition pour les pays membres qui l'acceptent (comme l'Italie et l'Espagne).

.../...

OPALIM À VOTRE SERVICE



ÉLEVEURS ET MARCHANDS ASSOCIÉS POUR DES BROUTARDS DE QUALITÉ

Une marque OPALIM engagée pour la filière maigre française :

- Pour répondre à une demande forte de la part des engraisseurs européens et des pays tiers
- Pour anticiper une démarche « Eco-antibio » qui se généralise en Europe
- Pour sécuriser la commercialisation des brotards grâce à un cahier des charges rédigé pour répondre à la demande d'animaux préparés pour l'export (vaccination RS, BVD, Pi3, *Manheimia haemolytica*)
- Pour protéger l'élevage avec une garantie sans affections respiratoires de 20 jours
- Contactez votre technicien

Filière brotards haut de gamme



Optimisation des plans de prévention



Bénéfices pour l'ensemble du troupeau



Rentabilité améliorée



Sécurité sanitaire



Août 2024



ACTU D'OPALIM

FCO (saison 3) et MHE

.../...

Dans la lutte contre la MHE, un nouveau vaccin bénéficie depuis le 8 août d'une ATU et donc accessible *via* le vétérinaire sanitaire.

La zone réglementée a peu évolué depuis la fin de l'année 2023 mais de nouveaux foyers sont régulièrement détectés dans le Sud-Ouest, faisant craindre une progression rapide de cette maladie.

Enfin, concernant **la FCO sérotype 8**, des foyers sont détectés depuis plusieurs semaines en Occitanie.

Au vu de la vitesse de propagation des foyers dans les régions (et les pays limitrophes) impactées, une diffusion rapide de ces 3 virus est à craindre dans les semaines/mois à venir, la vigilance est de mise.

